

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE MALAUCENE

DEC 2023 PAEE 2 - 044

OBJET : Déclaration d'Intention d'Aliéner AP 406 et 409
Pôle Aménagement de l'Espace et Environnement

Le Maire de MALAUCENE (Vaucluse)

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du conseil municipal n°27 du 11 juin 2020, n°80 du 28 juillet 2020, n°163 du 30 septembre 2021 et n°99 du 17 mai 2022 donnant délégation à Monsieur le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT.

Vu la déclaration d'intention d'aliéner présentée par la SCP MAY BOUKHORS ROCHETTE office notarial de ROBION (84) réceptionnée en mairie le 13 février 2023, concernant le bien cadastré AP 406 et 409 situé 68 Grand'Rue,

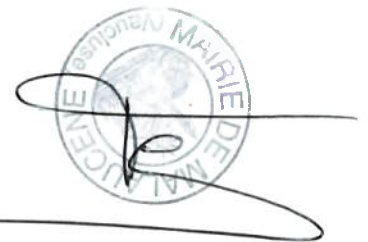
DECIDE

Article 1 : de renoncer à exercer son droit de préemption sur le bien ci-dessus désigné,

Malaucène, le 23 février 2023

Monsieur le Maire

F. TENON



Publiée le 19 avril 2023

Publication	Transmission	Notification
